



**DÉCISION N°015/RAR/PN/JTL/2026 PORTANT NOMINATION DU SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL AD INTÉRIM**

Vu les Statuts et le Règlement intérieur du Rassemblement des Acteurs du Renouveau (RAR) ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du fonctionnement administratif, politique et organisationnel du Parti ;

Considérant la nécessité de pourvoir provisoirement à la fonction de Secrétaire Général afin de garantir le fonctionnement régulier du Secrétariat Général ;

Considérant la restructuration interne en cours au sein du Parti ;

Vu la nécessité ;

DÉCIDE :

Article 1 : Nomination

Monsieur **NSANA MUKENDI JUNIOR** est nommé **Secrétaire Général** ad intérim du Rassemblement des Acteurs du Renouveau (RAR), à compter de la date de signature de la présente décision.

Il exerce cette fonction jusqu'à nouvelle décision.

Article 2 : Mission

Le Secrétaire Général ad intérim est chargé notamment :

- D'assurer la coordination et le fonctionnement du Secrétariat Général ;
- D'assurer le suivi administratif et politique des structures du Parti ;
- De veiller à l'exécution des décisions et orientations du Président National ;
- D'assurer la coordination entre les différents organes et structures du Parti ;
- De rendre régulièrement compte de l'exercice de ses fonctions au Président National.

Il exerce ses attributions conformément aux Statuts, au Règlement intérieur et aux orientations de la Présidence Nationale.



Article 3 : Dispositions finales

Toutes dispositions antérieures contraires à la présente décision sont abrogées.

La présente décision entre en vigueur à la date de sa signature.

Pour le Président en déplacement

Fait à Kinshasa, le 21 Août 2026

Dr Jean-Benoît MIZIELA MPARAWA

Vice-président
Président National a.i